

Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis Municipal n° 20 / 2018

Mesure PGEE N°1

Mise en séparatif du chemin du Bochet

Monsieur le Président du Conseil Communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

La Commission Technique (ci-après la Commission), composée de Madame Chloé Corthésy et de Messieurs Pier Antonio Ferazza, Gaétan Möckli et Olivier Pache, président rapporteur, s'est réunie le 23 avril 2018 à la Maison de Commune. M. Éric Chou, également membre de la Commission, était absent lors de cette séance ; il nous a par ailleurs fait savoir, par courriel, être démissionnaire du Conseil Communal en raison de son prochain déménagement hors de notre Commune.

Messieurs Blaise Jaunin et Denis Favre, Conseillers Municipaux, étaient présents lors de la première partie de cette réunion afin de renseigner la Commission sur les aspects techniques de ce préavis. Les membres de la Commission les remercient pour leur disponibilité et leurs explications.

Introduction :

Le présent préavis fait suite à un incident intervenu en décembre 2016. Une pollution du ruisseau de Lavaux par des eaux usées avait alors été constaté et des travaux urgents, mais de durée provisoire, avaient dû être entrepris. La réalisation de travaux définitifs devait donc être planifié dans un délai raisonnable.

Étude du préavis :

Le Plan Général d'Évacuation des Eaux (PGEE) de la Commune de Romanel-sur-Lausanne prévoit la mise en système séparatif des eaux claires des eaux usées. Selon les informations reçues de notre Municipalité, ce sont actuellement près de 98% des installations de notre Commune qui sont établies conformément à ce plan. Une zone à proximité du chemin de l'Orio doit encore être adaptée, mais, le tracé de cette conduite passe sous la route cantonale et les voies du LEB ; les travaux s'annoncent donc plus délicats.

Il n'existe pas réellement de base légale contraignant notre Commune à réaliser les travaux de ce préavis. Toutefois, la séparation des eaux permet de ne pas surcharger la STEP de Vidy avec des volumes d'eau à traiter inutiles et ainsi d'éviter des taxes émanant de cette dernière. Il est également à noter que le ruisseau de Lavaux ne subira pas d'effets significatifs consécutifs à ces travaux.

Enfin, des nuisances pour les riverains immédiats seront inévitables pendant la réalisation des travaux qui devraient durer tout le mois de septembre 2018.

Position de la Commission :

Sur la base des éléments précités la Commission, à la majorité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président du Conseil Communal, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis Municipal n°20 / 2018, adopté en séance de Municipalité du 16 avril 2018 ;
- oui le rapport de la Commission Technique ;
- oui le rapport de la Commission des Finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

- d'accepter le Préavis No 20 / 2018 tel que présenté
- d'accorder un crédit de Fr. 165'000.- TTC, pour la mise en séparatif du chemin du Bochet
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée de 30 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 17 mai 2018



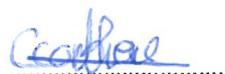
Olivier Pache
(Président / rapporteur)



Pier Antonio Ferazza



Gaétan Möckli



Chloé Corthésy